

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 974-249740101-20230706-2023_073_BC_16-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS JUILLET à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Siège du TCO, à Le Port, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Mélissa COUSIN

OBJET

AFFAIRE N°2023_073_BC_16
Décharge de Cambaie - Signature
d'un avenant au procès-verbal de mise
à disposition de parcelles entre la
Commune de Saint-Paul et le TCO

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 juin 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/07/2023

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20230706-2023_073_BC_16-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2023

AFFAIRE N°2023_073_BC_16 : DÉCHARGE DE CAMBAIE - SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL ET LE TCO

Le Président de séance expose :

Éléments de contexte :

Par arrêté préfectoral n°2012-281/SG/DRCTCV du 1er mars 2012, le Préfet a prescrit à la Commune de Saint-Paul des mesures relatives à la réhabilitation de la décharge de Cambaie sur le territoire de la Commune de Saint-Paul.

En vertu de sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers, la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) s'est vu confier le projet de réhabilitation de l'ancienne décharge de Cambaie par arrêté préfectoral n°2012-1244/SG/DRCTCV du 16 août 2012.

Le TCO a ensuite été mis en demeure de respecter certaines prescriptions relatives à cette décharge par arrêté préfectoral n°2014-4521/SG/DRCTCV du 15 septembre 2014.

Par procès-verbal du 22 décembre 2015, la Commune de Saint-Paul et le TCO ont formalisé la mise à disposition des parcelles communales nécessaires à la réhabilitation de la décharge.

Des parcelles appartenant à la Région Réunion ont également été identifiées comme faisant partie du périmètre de la décharge. Ces parcelles sont les suivantes : HN 331 – HN 327 et HN 329, correspondant à une superficie totale de 3 426 m².

L'acquisition des parcelles susvisées sera réalisée par la Commune de Saint-Paul avant la mise à disposition de celles-ci au TCO.

Par conséquent, il y a lieu de conclure un avenant au procès-verbal de mise à disposition afin de préciser le périmètre définitif comme suit :

Références cadastrales	Superficie totale (en m ²)	Emprise impactée par le projet (en m ²)	Désignation provisoire
HN 268	10 016	9 940	F
HN 325	29 363	28 960	C
AB 559	59 535	18 660	I
AB 560	413 984	4 470	N
AB 562	20 433	3 569	L
AB 563	24 479	760	Q
HN 327	1 879	1 871	G
HN 329	494	494	-
HN 331	1 053	1 053	-

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/06/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 13/06/2023.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230706-2023_073_BC_16-DE



**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le projet d'avenant au procès-verbal de mise à disposition entre la Commune de Saint-Paul et le TCO ;

- AUTORISER le Président à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition susvisé ainsi que tous les actes correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

